



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2017 à 18h00

COMPTE RENDU

Présents : Mrs DUNYACH Jean-François, SICRE Jacques, ESCUDERO Montserrat, MARQUES Jean-Pierre, BILLES Hélène, CANET Daniel, MANYA Sandrine, RAYMOND Alexandre, SUDIRES Odile, PRIVAT Sabine,

Absents : PI Frédéric, GONZALES Dominique, MAS Jean-Louis, BUKK Stéphane, FARRE ASTROU Evelyne,

Le secrétaire de séance est Madame Sandrine MANYA
Président de séance Monsieur Jean-François DUNYACH

Ouverture de la séance à 18h05

1-Approbation du Conseil Municipal du 01 février 2017

2 - URBANISME / VOIERIE

Droit d préemption urbain DPU

3 - SYNDICAT et COMMISSION

Rapport Prix Qualité Service RPQS (assainissement/eau/ordures ménagères)

4 - FINANCES

Dotation Equipement Territoriale Rurale DETR travaux d'investissement 2017

Aide à l'Investissement Territoriale AIT 2017

Réserve parlementaire aide aux collectivités « modernisation du restaurant scolaire »

5-QUESTIONS DIVERSES

commission extra municipale



1- APPROBATION DU COMPTE RENDU SEANCE du 01 février 2017

Orateur M. Le Maire

Aucune observation étant émise le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN DPU

Orateur M. Le Maire

Considérant la délibération du 30 novembre 2016,

Selon le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1, L.213-1, R.211-1 et suivants, et R213-1 et suivants, le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 15°, la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, le Décret n°2014-551 du 27 mai 2014, la délibération du conseil municipal en date du 28/04/2014 délégrant au Maire notamment l'exercice du droit de préemption urbain, et le Plan d'Occupation des sols, approuvé par délibération du 14/07/1986,

Considérant les remarques de notre cabinet conseil d'avocat, des précisions doivent être apportées à la délibération,

Il est proposé au CM de reprendre une délibération détaillant les considérants de cette mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, la proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

3 - RPQS Rapport prix qualité de service eau/assainissement/ordures ménagères

Pour info M. SICRE

Le prix de l'eau en 2016, (pour 120m³ consommés) est de 1,83€/m³ +0.2.45%par rapport à 2015.

Les rapports annuels de 2015 des délégataires sont consultables sur le site internet de la commune ou à en Mairie selon les horaires d'ouverture.

4 - Restructuration des bâtiments communaux Subvention DETR

Orateur M. SICRE

Ce programme a pour objet de réaffirmer la volonté des élus a investir en matière de rénovation et embellissement des équipements de voiries, routiers et mobiliers urbains pour 2017.

Une demande de subvention dans le cadre de AIT et de la DETR est sollicitée pour 2017, le programme de rénovation est estimé à 60 000€HT (voirie) et 30 000€ht (bâtiment /équipement).

Les travaux débiteront après notification des services de la Préfecture du montant versé au titre de la dotation d'équipement territoriale 2017 et de l'aide à l'investissement AIT ;
La dépense est inscrite au budget 2017.

5 – Réserve parlementaire

Orateur MME SUDRIES

M. Le Député Pierre AYLAGAS, accorde une somme de 1000€ pour l'opération d'investissement sur notre commune pour un projet intitulé «Modernisation du Restaurant scolaire Reynésien ».

Une première tranche de travaux portant sur l'amélioration acoustique et thermique, ainsi que sur la mise en peinture du bâtiment débutera deuxième trimestre 2017.

Une deuxième tranche de travaux portera sur l'opération affectée à la réserve parlementaire qui sera employée à l'amélioration de l'éclairage naturel, par la mise en place de stores.

Le bâtiment comporte de nombreuses ouvertures et le système actuel de fermeture ne permet pas de filtrer la luminosité.

La dépenses de la deuxième tranche des travaux est estimée à 2 345 €ht. La dépense sera inscrite au budget 2017.

Proposition adoptée à l'unanimité

5 – Commission extra municipale

Orateur Mme ESCUDERO

VU le JO-AN-4.3.1985 conférant au Conseil Municipal l'initiative de mettre en place des Commissions extra-municipales ;

VU l'Article L 2143-2, permettant au Conseil Municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire communal ;

Considérant que ces commissions qui ne sont pas réglementées par le CGCT, sont créées à l'initiative du conseil municipal (JO AN 4.3.1985). Elles peuvent être formées à tout moment et pour une durée variable. Elles sont librement constituées par le conseil municipal qui détermine lui-même leur objet, leur composition et les conditions de leur fonctionnement. Il s'agit d'instances consultatives permettant d'associer les administrés à la préparation des décisions prises par le conseil (JO AN 31.07.1989).

Considérant que la mise en place de commissions extra-municipales s'inscrit dans la politique de la municipalité de favoriser une plus grande participation des citoyens à la vie locale.

Il est proposé au conseil municipal la création d'une commission extra-municipale "Camins i patrimoni".

L'objet de la commission est l'étude des chemins de la commune et du patrimoine proche pour favoriser la création d'itinéraires touristiques, de randonnées ou culturelles, et contribuer ainsi au développement économique et social de la commune. A cet effet, il faudra dans un premier temps établir un inventaire des sentiers avec des fiches des randonnées, et convenir de ceux qui présentent plus d'intérêt en vue d'une labellisation.

Cette commission est un outil de travail qui permet de faire participer la population à une réflexion sur le devenir des sentiers de la commune et du patrimoine autour. Elle est présidée par le maire et représentée par l'adjoint délégué à la culture au patrimoine et au tourisme, qui anime la commission et assure la liaison entre la commission et le conseil municipal.

Cette commission associe des personnalités compétentes dans ce domaine. Hormis le maire, membre de droit et les élus Stéphane Bukk, Daniel Canet, Montserrat Escudero-Caila, Jacques Sicre et Jean-Pierre Marqués, les personnes suivantes font partie de cette nouvelle commission, à savoir : Serge Arnaudès (propriétaire du grand chêne liège), Jean-Paul Escudero (Reynés Patrimoine Culturel), Magali Mas-Ferrari (Jumelage Maçanet-Reynés), Etienne Roudier (Groupe d'Archéologie du Vallespir, auteur de l'étude "Les sentiers de Reynés") et Jean-Jacques Serra (Reynés Patrimoine Culturel, Amis du Padre Himalaya). Cependant, la commission reste ouverte aux reynesencs qui désirent participer à la mise en valeur de chemins communaux.

La commission expire au plus tard à la fin du mandat des élus du conseil municipal.

Approbation du Conseil municipal

Séance close à 18h30 par Monsieur Jean-François DUNYACH

